

DÉCLARATION RELATIVE AUX ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

À REMPLIR PAR L'UNITÉ ADMINISTRATIVE

UNITÉ ADMINISTRATIVE :				
CATÉGORIE DE PERSONNEL :	<input type="checkbox"/> Cadre <input type="checkbox"/> Professionnel <input type="checkbox"/> Enseignant <input type="checkbox"/> Soutien <input type="checkbox"/> Bénévole **indiquer la date s'il y a lieu : _____ ** dans le cas d'une activité ou sortie éducative, <u>indiquer la date</u> et acheminer au SRH au moins 30 jours avant. <input type="checkbox"/> Stagiaire <input type="checkbox"/> Transporteur - (Nom): _____ <input type="checkbox"/> Entretien - (Nom) : _____			
RAISON DE LA VÉRIFICATION :	<input type="checkbox"/> À des fins d'embauche <input type="checkbox"/> Remplacement occasionnel <input type="checkbox"/> Il y a des motifs raisonnables de croire que cette personne a des antécédents judiciaires. <input type="checkbox"/> Cette personne a déclaré un changement relatif à ses antécédents judiciaires.			

SECTION RÉSERVÉE AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES / RETOUR À L'UNITÉ ADMINISTRATIVE

Vous pouvez retenir les services de la personne ci-dessous mentionnée.

OUI

NON

Direction du SRH : _____ Date : _____

À REMPLIR PAR LA CANDIDATE OU LE CANDIDAT

REmplir cette déclaration à l'encre noire ou bleue en prenant soin d'écrire lisiblement en lettres moulées

SECTION 1 RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

NOM DE FAMILLE (si vous portez plus d'un nom de famille, veuillez inscrire vos noms dans leur ordre usuel)

PRÉNOM (1)	PRÉNOM (2)	
DATE DE NAISSANCE	SEXÉ <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	N° DE TÉLÉPHONE
ADRESSE ACTUELLE (n°, rue, app.)		
VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL
ADRESSE PRÉCÉDENTE (n°, rue, app.) (si vous demeurez à l'adresse actuelle depuis moins de cinq ans)		
VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL

La Loi sur l'instruction publique prévoit :

- Que le présent formulaire de déclaration doit être transmis au centre de services scolaire;
 - Que toute personne œuvrant auprès d'élèves mineurs ou étant régulièrement en contact avec eux doit, dans les 10 jours à compter de celui où elle en est elle-même informée, déclarer au centre de services scolaire tout changement relatif à ses antécédents judiciaires, qu'elle ait ou non déjà fourni une déclaration qui porte sur ses antécédents judiciaires;
 - Que la personne titulaire d'une autorisation d'enseigner doit, dans les 10 jours à compter de celui où elle en est elle-même informée, déclarer au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) tout changement relatif à ses antécédents judiciaires, qu'elle ait ou non déjà fourni une déclaration qui porte sur ses antécédents judiciaires;
 - Que le centre de services scolaire doit informer le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MESS) de chacun des cas où il conclut à l'existence d'un lien entre les antécédents judiciaires d'une personne titulaire d'une autorisation d'enseigner et les fonctions qui lui sont confiées ou qui sont susceptibles de lui être confiées au sein du centre de services scolaire;
 - Que le centre de services scolaire peut vérifier ou faire vérifier cette déclaration, notamment par un corps de police du Québec, et, à cette fin, communiquer et recevoir tout renseignement nécessaire à la vérification de cette déclaration;
 - Que le centre de services scolaire doit s'assurer que toute personne appelée à œuvrer auprès de ses élèves mineurs ou à être régulièrement en contact avec eux n'a pas d'antécédents judiciaires en lien avec les fonctions exercées ou susceptibles de lui être confiées au sein du centre de services scolaire.
- La Charte des droits et libertés de la personne prévoit :**
- Que nul ne peut congédier, refuser d'embaucher ou autrement pénaliser dans le cadre de son emploi une personne du seul fait qu'elle a été déclarée coupable d'une infraction pénale ou criminelle, si cette infraction n'a aucun lien avec l'emploi ou si cette personne en a obtenu le pardon.

AVIS

Tout formulaire de déclaration sera considéré comme incomplet et sera retourné à l'expéditeur dans les cas suivants : formulaire non signé, absence des pièces d'identité ou absence de réponse à une ou plusieurs questions.

Toute fausse déclaration peut entraîner le rejet d'une candidature ou des mesures administratives ou disciplinaires.

Tous les antécédents judiciaires doivent être déclarés. Toutefois, seuls les antécédents judiciaires qui, de l'avis du centre de services scolaire, ont un lien avec les fonctions seront considérés.

Pièces d'identité exigées par le Service de police: Tout formulaire doit être accompagné obligatoirement de 2 pièces d'identité valides.

- * Permis de conduire
ET une des pièces suivantes :
 Passeport
 Carte d'assurance maladie du Québec
 Carte (étudiant avec photo)
 Carte citoyenneté canadienne
 Carte d'identité des Forces canadiennes
 Carte résident permanent

* Si la personne n'a pas de permis de conduire, elle devra fournir une preuve d'adresse : bail, facture de téléphone / électricité / gaz / avis de taxes ou tout autre document officiel d'un palier gouvernemental.

X

Signature de la direction ou de la secrétaire d'unité étant témoin des pièces d'identité

Date

Cocher les cases appropriées et remplir, le cas échéant, chacune des sections qui suivent. Si vous manquez d'espace pour inscrire tous les renseignements demandés, veuillez poursuivre sur une feuille distincte que vous joindrez au présent formulaire. Incrire votre nom dans le haut de toute feuille additionnelle.

SECTION 2

DÉCLARATIONS DE CULPABILITÉ

A – INFRACTIONS CRIMINELLES

Je n'ai pas été déclaré coupable d'une infraction criminelle au Canada ou à l'étranger ou, si j'ai été déclaré coupable d'une telle infraction, j'en ai obtenu le pardon.

OU

J'ai été déclaré coupable, au Canada ou à l'étranger, de l'infraction ou des infractions criminelles suivantes :

NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DU TRIBUNAL

B – INFRACTIONS PÉNALES (notamment, le code de sécurité routière - exemples : vitesse, stationnement, etc...)

Je n'ai pas été déclaré coupable d'une infraction pénale au Canada ou à l'étranger ou, si j'ai été déclaré coupable d'une telle infraction, j'en ai obtenu le pardon.

OU

J'ai été déclaré coupable, au Canada ou à l'étranger, de l'infraction ou des infractions pénales suivantes :

NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DE L'INFRACTION ET, LE CAS ÉCHÉANT, DU TRIBUNAL

SECTION 3

ACCUSATIONS ENCORE PENDANTES

A – INFRACTIONS CRIMINELLES

Je ne fais pas l'objet d'une accusation encore pendante pour une infraction criminelle au Canada ou à l'étranger.

OU

Je fais l'objet d'une ou de plusieurs accusations encore pendantes, au Canada ou à l'étranger, pour l'infraction ou les infractions criminelles suivantes :

NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DU TRIBUNAL

B – INFRACTIONS PÉNALES

Je ne fais pas l'objet d'une accusation encore pendante pour une infraction pénale au Canada ou à l'étranger.

OU

Je fais l'objet d'une ou de plusieurs accusations encore pendantes, au Canada ou à l'étranger, pour l'infraction ou les infractions pénales suivantes :

NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DE L'INFRACTION ET, LE CAS ÉCHÉANT, DU TRIBUNAL

SECTION 4

ORDONNANCES JUDICIAIRES

Je ne fais pas l'objet d'une ordonnance judiciaire qui subsiste contre moi, au Canada ou à l'étranger.

OU

Je fais l'objet d'une ou de plusieurs ordonnances judiciaires qui subsistent contre moi, au Canada ou à l'étranger, à savoir :

NATURE DE L'ORDONNANCE	DATE	LIEU DE L'ORDONNANCE

Je certifie que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts et complets et je m'engage à déclarer tout changement relatif à mes antécédents judiciaires.

X



Signature de la candidate ou du candidat



Date

Nom en lettres moulées

Le formulaire et les pièces d'identité sont conservés de façon confidentielle.

AIDE-MÉMOIRE
POUR LA CANDIDATE OU LE CANDIDAT
DÉCLARATION RELATIVE AUX ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

- Remplir l'ensemble des sections du formulaire en caractères d'imprimerie, **à l'encre noire ou bleue** et vous assurer que toutes les informations sont lisibles;
- Joindre une copie lisible **deux (2) pièces d'identité valides** parmi celles autorisées (voir formulaire page 1 de 2);
- Signer le formulaire;
- Transmettre l'ensemble des documents à l'unité administrative.

**** Prendre note que tout document incomplet ou illisible vous sera retourné. ****